



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

21 mai 2019 – 18h00 (St-Romain d'AY)

PRESENTS : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – BLACHON André – FERREYRE Gérard – FAYA Bernard – NOUAILLE Olivier – HEYRAUD Gérard

ABSENTS & non excusés : MM. BERTRAND Régis - AUDRAS Maurice

ABSENTS & excusés : Mr BLACK

AVAIENT DONNE POUVOIR : VERNEY à BLACHON – ROCHE à BALAY – Mme FOUR à HEYRAUD

Date de la convocation : 10 mai 2019

Secrétaire de séance : M. HEYRAUD Gérard

Egalement présents : Mme RUIZ (secrétaire), M. & EYSSERIC (directeur), Mr BOUVIER Bernard, adjoint à la commune de St-Romain d'AY, Mr Desportes, trésorier est excusé

Monsieur Bouvier, adjoint à la commune de St-Romain d'AY présente les excuses de Mr Buche.

Le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CONVENTIONS DE COORDINATIONS

le Président présente les différentes conventions à valider :

⇒ **St-Romain Chifflette** : opération de renforcement d'un montant total de 18 500 € HT et une prise en charge communale de 50%, soit 9 250 € HT.

Le Bureau approuve l'opération St-Romain d'AY la Chifflette d'un montant estimé à 18 500 € HT, approuve le projet de convention présenté par le président, autorise le président à signer la convention avec la commune de St-Romain d'AY et autorise son exécution.

⇒ **St-Romain grande vigne** : opération de renforcement d'un montant total de 30 000 € HT et une prise en charge communale de 50%, soit 15 000 € HT.

Le Bureau approuve l'opération St-Romain d'Ay Grande vigne d'un montant estimé à 30 000 € HT, approuve le projet de convention présenté par le président, autorise le président à signer la convention avec la commune de St-Romain d'Ay et autorise son exécution.

⇒ **Colombier le vieux place du Village** : opération de renforcement pour partie d'un montant total de 20 000 € HT et restructuration d'un montant de 22 000 € HT. La prise en charge communale sur la partie renforcement de 50%, serait ainsi 10 000 € HT et 4 400 € HT sur la partie restructuration à 20%.

Le Bureau approuve l'opération Colombier le Vieux place du Village d'un montant total estimé à 42 000 € HT, approuve le projet de convention présenté par le président, autorise le président à signer la convention avec la commune de Colombier le Vieux et autorise son exécution.

⇒ **Vion les Goutelles** : Le Président rappelle l'opération en groupement de commande qui a été approuvée lors du dernier bureau syndical. Cette opération présente un surcoût en assainissement et le décompte passe donc de 61 000 € HT à 67 356.35 € HT

Le Bureau valide cette augmentation de coût pour la partie assainissement.

Les membres désignés pour participer à la commission d'ouverture des plis sont MM. BALAY Pascal et PASSAS Jean-Claude.

⇒ **Préaux pugnette** : opération d'extension d'un montant estimé à 8 000 € HT. La prise en charge de la commune étant totale.

Le Bureau approuve l'opération d'extension à Préaux quartier la pugnette d'un montant estimé à 8 000 € HT, approuve le projet de convention présenté par le président, autorise le président à signer la convention avec la commune de Préaux et autorise son exécution.

⇒ **Arlebosc traverse village** : il s'agit d'une opération en groupement de commandes (assainissement et eau potable) le Maire est coordonnateur du groupement. Les coûts estimés sont de 223 834.15 € HT pour la partie assainissement et 370 000 € HT pour la partie eau potable.

La participation communale au titre de la coordination avec l'assainissement serait de 18 500 € HT.

Le bureau approuve l'opération Arlebosc traversée du Village en groupement de commande pour un montant eau potable estimé à 370 000 € HT, approuve le projet de convention de coordination et de groupement de commandes présenté par le président, autorise le président à signer la convention avec la commune d'Arlebosc et autorise son exécution.

Les membres désignés pour participer à la commission d'ouverture des plis sont MM. BALAY Pascal et PASSAS Jean-Claude.

⇒ **Le Crestet** : Le Président présente l'opération d'alimentation en eau potable d'un coût de 41 000 € HT en vue d'une vente en gros ou d'un secours.

Le Bureau syndical approuve la proposition de convention et autorise le Président à lancer une consultation le moment venu. Le financement sera défini ultérieurement.

DEVOLUTIONS EN COURS

Le Président rappelle les opérations de travaux qui ont été validées en commission d'appel d'offres :

- Ozon Olanet à Sarras Limelande : l'offre de l'entreprise Comte mieux-disante a été retenue pour un montant de 272 380 € HT

Une commande est passée pour la détection et le géo-référencement des réseaux auprès de l'entreprise GEOA pour un montant de 3 025 € HT.

Une commande est passée pour la mission C.S.P.S. auprès de l'entreprise ATEC BVF d'Annonay pour un montant de 1 580 € HT.

- St-Romain d'Ay Morier – Olivat : l'offre du groupement d'entreprises Saur/Bouchardon/Ducoin/Faurie C. a été retenue pour un montant de 151 080 € HT.
- Mr Heyraud précise que les travaux routiers initialement prévus par le Département sont reportés en 2020.
 - St-Alban d'Ay Cabaret neuf : l'offre du groupement d'entreprises Saur/Bouchardon/Ducoin/Faurie C. a été retenue pour un montant 251 215 € HT.

FINANCEMENTS AGENCE DE L'EAU

Le Président rappelle les 3 projets de connexion à la ressource en interconnexion suivants :

⇒ **NOZIERES** : montant estimatif des travaux de 370 000 € HT

⇒ **GILHOC** : montant estimatif des travaux de 785 000 € HT

⇒ **LE CRESTET** : montant estimatif des travaux de 41 000 € HT

Il propose de demander le financement maximal auprès de l'Agence de l'Eau selon la nouvelle Charte Nationale sur les réseaux d'eau potable, pour chacune de ces opérations.

A l'unanimité des membres présents, le Bureau syndical approuve le projet de chacune des 3 opérations présentées par le Président, décide de demander le financement maximal à l'Agence de l'Eau, approuve la Charte Nationale sur les réseaux d'eau potable et décide d'intégrer dans les cahiers des charges des opérations les termes de ce document.

AVENANT AU MARCHÉ DE JONAS

Le Président présente l'avenant au marché concerne le lot n°3 «*metalleries tuyauteries appareillages hydrauliques*» - il a pour objet d'opérer le transfert du Marché conclu avec la société SPIE Industrie & Tertiaire à la société SPIE CityNetworks et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant avec la société SPIE CityNetworks.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Le Président expose au Bureau sa rencontre avec Mr Olivier Amrane, Président du syndicat crussol-vernoux au cours de laquelle l'alimentation en eau potable par le syndicat des eaux des communes de Gilhoc, Lamastre et Nozières a été débattue. Mr Amrane s'est dit favorable à cette procédure.

Une rencontre doit également avoir lieu avec le Val d'Ay avant septembre 2019.

Le président doit rencontrer prochainement le Maire de Pailharès.

Le bureau est favorable à l'alimentation en eau potable de ces nouvelles communes.

- ➔ S'agissant des financements, pour Nozières : 60% de subventions à prévoir –
Le Président propose de faire supporter 50% à la Commune sur la partie restante (370 000 € HT de prévisionnel). Pour le Crestet, le taux de financement reste inconnu à ce jour.
- ➔ Rappel compromis pour achat terrain au Crestet – Mr Jamet (architecte) augmentation de prestation de 700 € HT pour finaliser les plans – autorise la prestation
Le bureau autorise le président à négocier et signer le compromis de vente (200 m²) pour Satillieu
- ➔ Le Président informe le bureau que le chantier de Tournon a débuté depuis 15 jours.
- ➔ Travaux sur le Pont du Doux à Tournon – 3 réunions avec les entreprises Chapon et Sotrec ont eu lieu suite au problème de fragilité de la canalisation suspendue. L'entreprise Chapon a rappelé avoir suivi les instructions communiquées par le maître d'œuvre. Suite à la dernière rencontre de ce lundi, la mise en pression aura lieu ce jeudi en présence de Saur.

Le Président rappelle que des courriers ont été transmis aux entreprises pour interpellier sur la fragilité des matériaux posés. Un rajout d'étriers a été proposé en vue de consolider l'ouvrage.

- ➔ Le SDE 07 a été consulté en vue d'une proposition technique et financière pour l'alimentation Basse Tension de la station de pompage de Bouzonnet, située sur la Commune de Boucieu le Roi.
- ➔ TDF a consulté le syndicat en vue d'obtenir l'autorisation d'implanter une antenne à proximité du puits d'Arras-sur-Rhône. Le syndicat a saisi l'ARS qui a répondu favorablement pour l'implantation de l'antenne.
- ➔ L'entreprise Trigano VDL a sollicité le syndicat en vue d'obtenir un très important débit en termes de défense incendie. Il est rappelé que les autorisations sur le réseau sont de 60 m³ / heure.
- ➔ Information sur la participation du Président et du Directeur à une réunion de la D.D.T. sur RNAOE.. (Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux) dont le principe se rapproche de celui du PGRE

- ➔ Le Président précise que le syndicat Annonay-Serrières a recours aux services d'un cabinet d'avocats (Cabinet ADAMAS de Lyon) pour mettre au point un règlement de service définissant notamment les règles de répartitions sur les travaux coordonnés. Le syndicat Cance-Doux est associé à cette démarche.
- ➔ DSP SAUR : le président fait part de la réunion qui a eu lieu le 13 mai dernier. S'agissant de la fin de contrat, il a été demandé à l'exploitant de réparer les portes du réservoir de St-Barthélémy le Plain, La raviscole.

S'agissant du nouveau contrat, il informe de l'avenant n°1 qui a été signé avec Saur (reprise des branchements neufs + gestion commune des documents d'urbanisme) – Il est rappelé l'importance des rencontres hebdomadaires qui permettent de coordonner les avis.

Enfin, concernant la cartographie, Saur va recruter, le temps de la mission, un agent spécialisé avec tablette GPS haute précision à compter de septembre, qui va recenser les liaisons sur le terrain avec les branchements sur toutes les communes du syndicat.

➔ Le président précise qu'il a rencontré l'entreprise Gruat tp suite à la procédure lancée à l'encontre du syndicat à l'issue d'un appel d'offres. Suite à cette rencontre, l'affaire est classée sans suites.

La séance est levée à 19h30
Ont signé tous les membres présents